

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET
Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2019

L'an **deux mille dix neuf**

Le **vendredi 5 Avril** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents (16/19) : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNAMBUC.

Etaient absents excusés (3/19) : Arnaud GUIRLIN (pouvoir à D. LEGER), Frédéric LAIGNIER (pouvoir à M. BORNAMBUC) Daniel ROBERT

Etait absent : Jean-François NOËL du PAYRAT

Votes exprimables : 17/19

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Comptes Administratifs 2018

a) Budget Général

Le compte Administratif 2018 sur le budget général est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2018 et présente le compte administratif du budget général dont le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 238 794,77 € pour 2 657 590,51 € de recettes (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 921 712,73 €), ce qui porte en fonctionnement, l'excédent cumulé de fonctionnement à + 1 418 795,74 €.

Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 983 707,53 € pour 813 006,38 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2018 se solde donc par un déficit de 170 701,15 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 224 341,20 €.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2018, est excédentaire de 1 248 094,59 €.

D.2019/04/05-01
COMPTE
ADMINISTRATIF
2018
BUDGET GENERAL

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget général. Adopté à l'unanimité.

b) Budget Eau

D.2019/04/05-02

COMPTE
ADMINISTRATIF
2018
BUDGET EAU

① Section de Fonctionnement

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2018 et présente le compte administratif du budget « Eau » arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 144 577,74 € pour 215 645 € de Recettes. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté (54 030,04 €), le nouvel excédent de clôture 2018 en Fonctionnement ressort à 71 067,26 €

② Section d'Investissement :

En section d'investissement, l'excédent ressort à 14 172,24 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur déficitaire (72 604,03 €) l'excédent global de clôture en investissements ressort à 14 172,24 €.

Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 85 239,50 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget « Eau ». Adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-03

COMPTE
ADMINISTRATIF
2018
BUDGET CCAS

c) Budget CCAS

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2018 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 2 097,91 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2018 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité.

2°/ Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésorier

D.2019/04/05-04

APPROBATION
COMPTE DE GESTION
DU TRESORIER
BUDGET GENERAL

a) Budget Général

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2018 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Agglomération. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2018 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (EUROS)
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	224 341,20		53 640,05	- 170 701,15
FONCTIONNEMENT	1 396 053,93	474 341,20	497 083,01	1 418 795,74
TOTAL	1 171 712,73	474 341,20	550 723,06	1 248 094,59

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-05
APPROBATION
Cpte DE GESTION
DU TRESORIER
BUDGET EAU

b) Budget Eau

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau 2018 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de Dreux Agglomération. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2018 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (EUROS)
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	- 72 604,03		86 776,27	14 172,24
FONCTIONNEMENT	126 634,07	72 604,30	17 037,22	71 067,26
TOTAL	54 030,04	72 604,30	103 813,49	85 239,50

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-06
APPROBATION
Cpte DE GESTION
DU TRESORIER
BUDGET CCAS

c) Budget CCAS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2018 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de Dreux Agglomération. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2018 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (EUROS)
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	0	-		
FONCTIONNEMENT	4 830,26	-	- 2 732,35	2 097,91
TOTAL	4 830,26	-	- 2 732,35	2 097,91

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3° / Affectation des résultats 2018

a) Budget Général

Monsieur Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget général,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
 Constatant que le compte administratif présente :
 Un excédent de fonctionnement de 1 418 795,74 €
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018		1 418 795,74
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 (compte D 001)		170 701,15
Restes à réaliser en dépenses	-	1 112 117,00
Restes à réaliser en recettes	+	647 117,00
Total à RAR au 31/12/2018		- 465 000,00
Besoin de financement	=	635 701,15
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		635 701,15
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		783 094,59

Adopté à l'unanimité.

b) Budget Eau

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Eau
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
 Constatant que le compte administratif présente :
 Un excédent de fonctionnement de 71 067,26 € et un excédent d'investissement de 14 172,24 €,
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018		71 067,26
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 (compte D 001)		14 172,24
Restes à réaliser en dépenses	-	15 000
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2018	-	15 000
Besoin de financement	=	827,76
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		827,76
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		70 239,50

Adopté à l'unanimité.

c) Budget CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du CCAS
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent d'exploitation
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018	
<u>INVESTISSEMENTS</u>	
RESULTAT AU 31/12/2018	
EXCEDENT.....	2 097,91
DEFICIT.....	
001 Dépenses d'investissement	
<u>EXPLOITATION</u>	
EXCEDENT AU 31/12/2018	
- exécution du virement à la section exploitation	
Recette 1068 avec titre de recette.....	
Dont 0(reste à réaliser au 31/12/2018)	
002 Recettes de fonctionnement	2 097,91

Adopté à l'unanimité.

4°/ Budgets Primitifs 2019

a) Budget Général

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :
La population municipale est de 1 900 habitants au 01/01/2018 (chiffre communiqué par l'INSEE).
La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.
Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 260 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),
La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,
La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m²,

La dette en capital s'élève au 01/01/2019 à 543 120,80 € soit une dette de 285.85 € par habitant (la moyenne nationale étant de 595 €/habitant).
L'annuité de la dette pour 2019 est de 62 807,77 €, soit 33.05 € par habitant alors qu'elle est de 86 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants (données au 31/12/2016).

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à
2 430 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 380 000 €.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour 700 000 €, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 110 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 500 000 €.

Les principales recettes sont :

a) les impôts et taxes pour 1 187 000 € dont :

- 551 715 € pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie
- 588 663 € au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont 120 000 € pour la compétence Enfance-Jeunesse)
- 16 261 € au titre du FNGIR
- 30 000 € au titre du FPIC

b) les dotations de l'Etat pour 211 280 €

c) les produits de service (vente tickets cantine, accueil extra et périscolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 193 626 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 1 050 000 € (soit 43 % du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 630 000 €**.

Les principales dépenses 2019 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

Chapitre 21

Acquisition terrains	22 000
Plantation arbustes allée Cimetière	10 000
Travaux au cimetière	10 000
Bâtiments scolaires	10 000
Bâtiments scolaires (sécurité / interphone)	15 000
Changement fenêtres mairie	40 000
Eclairage public divers	50 000
Matériel roulant de voirie (tondeuse, etc...)	50 000
Panneaux de signalisation	20 000
Matériel divers (outillage voirie)	37 000
Matériel informatique et de bureau	10 000
Mobilier restaurant scolaire	20 000
Vidéoprotection	10 000
Matériel divers	10 000

Chapitre 2313

Réfection de chaussée (réparation)	46 000
Construction d'un restaurant scolaire	1 100 000
Travaux neufs de voirie Fermaincourt	80 000
Travaux voirie Les Osmeaux	100 000
Voirie parking abords restaurant scolaire	400 000
Voirie cour ancienne école maternelle	150 000
Voirie extension rue Charles de Gaulle	150 000
Feux tricolores	25 000

Les principales recettes d'investissement attendues s'élèvent à :

- 1 050 000 € d'autofinancement brut communal,
- 635 701 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 114 509 € de remboursement de TVA
- 727 117 € de subventions
- 100 000 € d'emprunt

Le budget général 2019 s'établit à 5 060 000 € (Fonctionnement et Investissement).

Ce budget primitif Général 2019 est adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-11

b) Budget EAU

BP 2019

BUDGET EAU

M. le Maire présente le budget primitif 2019 pour l'Eau.

Il s'établit à 122 065 € en dépenses et recettes d'investissement et à 214 000 € pour la section de fonctionnement.

Le budget du service « Eau » s'établit donc globalement à 336 065 €.

Après délibération, le budget primitif pour le service « Eau » est adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-12

BP 2019

BUDGET CCAS

c) Budget CCAS

M. le Maire présente le budget primitif 2019 pour l'Eau.

Il s'établit à 122 065 € en dépenses et recettes d'investissement et à 214 000 € pour la section de fonctionnement.

Le budget du service « Eau » s'établit donc globalement à 336 065 €.

Après délibération, le budget primitif pour le service « Eau » est adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-13

SUBVENTIONS

AUX

ASSOCIATIONS

5° / Subventions aux associations

Dans le cadre du Budget Primitif 2019, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

Associations	Pour mémoire versé en 2018	Proposition Budget 2019
Caisse Ecole Primaire	406	414
ANERVEDEL	46	47
U.D.T.L.	113	115
R.T.V.	282	288
Radio Grand Ciel	282	288
La Cour de Récré	249	254
AVIEL	1 131	1 154
Squash'eur 28	260	265
Football Club de Cherisy	2 816	2 872
Comité des Fêtes	1 072	1 093
Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne	1 072	1 093
Association Saint Pierre	1 072	1 093
Tennis C.T.C.	1 126	-
Anciens Combattants	620	632
Questions pour Un Champion	136	139
Prévention routière	136	139
Ass. Schweitzer Aide à domicile	260	265
Association Paralysés de France	136	139
SPDA Sézazereux	179	183
Judo Club Abondant	260	265
CHERIS'LOULOUS	250	255
FLORA GALLICA	204	208
AVERN	204	208
JEUX EN FOLIE	204	208
ASC Mézières	535	582
AASCC		1 000
Divers	2091	1 526
TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations	15 142	14 725

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

MME HAIE ne prend part au vote pour la subvention au Club Soleil d'Automne.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

D.2019/04/05-14
VOTE DES TAUX

6°/ Vote des taux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes 2018 qui resteraient inchangés. Ces taux seraient donc pour 2019 :

Taxe d'habitation : **11,13%** (soit un produit de 205 905 €)

Taxe foncière bâti : **17,01%** (soit un produit de 320 298 €)

Taxe foncière non bâti : **27,67%** (soit un produit de 25 512 €)

Ces taux sont adoptés à l'unanimité

II – ADMINISTRATIF ET TRAVAUX

1°/Eclairage public

↳ Travaux pour coffrets électriques pour réduction de puissance

Une estimation de l'entreprise SES relatif à la réduction de puissance sur 7 armoires électriques de l'éclairage public (rue des Mésanges – place du Tilleul – rue de Paris – route de la Forêt – rue du Moulin – rue de Marsauceux – rue Charles de Gaulle) est présentée au conseil municipal.

Il est évoqué la possibilité de coupures de l'éclairage public pendant une partie de la nuit sur certaines voies (partie de la rue de Paris – Impasse du Squash – axe CHERISY/Petit CHERISY). Les habitants concernés seront prévenus.

D.2019/04/05-16

↳ Remplacement éclairage public dans le lotissement de la Chênaie par des leds

REPLACEMENT
ECLAIRAGE
PUBLIC LOTIS.
LA CHENAIE

Monsieur le Maire rappelle que des essais d'éclairage public par leds ont été réalisés dans le lotissement de la Chênaie par deux entreprises : SES et ECOLEAD.
Après délibération, il est décidé de remplacer l'éclairage public actuel par des leds dans le lotissement de la Chênaie et de confier cette opération à l'entreprise SES dont le devis s'élève à 9 432,46 € HT. Adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-17

2°/ Acquisition radars pédagogiques

ACQUISITION
RADARS
PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de radars pédagogiques qui pourraient être installés à plusieurs endroits sur la commune, notamment à Raville et rue Charles de Gaulle.

Il présente un devis de l'entreprise ELAN CITÉ pour 4 radars pédagogiques version solaire, interrogeables à distance, pour un montant de 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC.
Après délibération ce devis est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé des marquages au sol au bout de la rue des Gravières à Raville pour identifier les voies de circulation afin de sécuriser le virage ainsi que dans l'impasse de la Garenne. Des bornes de défense seront également installées sur Fermaincourt.

3°/ Travaux de fourniture et pose d'un contrôle d'accès école primaire

L'entreprise MAUBRY sera consultée.

D.2019/04/05-17BIS

4°/ Devis sur travaux de voiries diverses

DEVIS TRAVAUX
VOIRIES DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé des marquages au sol au bout de la rue des Gravières à Raville pour identifier les voies de circulation afin de sécuriser le virage ainsi que la pose de bordures dans l'impasse de la Garenne. Des bornes de défense seront également installées sur Fermaincourt.

La proposition de l'entreprise MUSCI pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 6 039.50 € HT soit 7 247.40 € TTC. Après délibération ces devis sont acceptés à l'unanimité.

D.2019/04/05-18
ACQUISITION
MATERIEL ESP.
VERTS

5°/ Acquisition matériel d'entretien d'espaces verts

Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer le tracteur-tondeuse actuel par un autre modèle qui serait muni d'un bac de ramassage et d'une desherbeuse/balayeuse de voirie. La consultation auprès de trois professionnels prévoyait aussi la reprise de l'ancienne tondeuse.

Après analyse des propositions reçues, il apparaît que l'entreprise LHERMITE est la moins disante, son devis s'élevant à 42 647.90 € TTC.

Après délibération ce devis est adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-19
REPARATION
TOITURE
EGLISE

6°/ Réparation toiture église

Monsieur le Maire expose que l'état de la toiture de l'église présente des fuites et nécessite d'être réparée. Il présente un devis de l'entreprise de couverture LEFEVRE pour un montant de 8 250 € HT soit 9 900 € TTC.

Après délibération ce devis est adopté à l'unanimité.

René-Jean MOREAU PAGANELLI demande s'il peut être envisagé de repeindre les portes de l'église. Monsieur le Maire répond qu'un devis sera demandé.

III – POINT SUR LES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE/ALSH

↳ Le chantier de la construction du restaurant scolaire suit son cours (avec un peu de retard). Monsieur le Maire dit avoir reçu plusieurs devis concernant le mobilier. La Commission Scolaire travaillera sur le choix des coloris.

↳ Aménagement abords du restaurant scolaire : Monsieur le Maire indique que la consultation pour la maîtrise d'œuvre va être lancée tout prochainement.

IV – RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

Christian BOUCHER expose :

↳ Les enfants de l'école élémentaire participent en ce moment à la réalisation d'une maquette du futur restaurant scolaire.

↳ Journée de l'Environnement du 23 mars dernier – Il remercie la trentaine de personnes (y compris ados et enfants) qui ont participé au nettoyage de la commune. Opération très satisfaisante. A recommencer à l'automne.

↳ Réunion d'information aux familles - Toujours très peu de familles assistent à cette réunion.

↳ Christian BOUCHER signale avoir été interpellé par des parents sur les activités de la pause méridienne. Il rappelle que les règles de fonctionnement sont établies par la commune et que c'est le respect du collectif qui prime sur les cas particuliers.

↳ Bruno LOQUET indique que le programme des activités du centre de loisirs est consultable sur le site de la commune.

↳ V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

D.2019/04/05-20
TARIFS
CONCERT JAZZ

1°/ Tarifs concert Jazz au Parc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des "Rendez-Vous de Chérisy", la commune accueillera Vincent CORDELETTE pour le traditionnel concert de « Jazz au Parc », organisé par la commune le samedi 29 juin 2019 dans le parc de la Mairie, suivi d'un buffet dinatoire, sur réservations.

Il expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour cette manifestation et propose les tarifs suivants :

Adultes : prix d'entrée au concert : 20 € - Prix du diner Adulte : 20 €

Enfants de moins de 15 ans : - prix d'entrée au concert : 10 € - prix du diner : 10 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2019/04/05-21
BAIL LOCATION
SHELTER
E.&L NUMERIQUE

2°/ Bail de location de terrain communal avec Eure-et-Loir Numérique pour shelter

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une partie du terrain communal cadastré D941 sis 6 rue d'Anet est occupée par l'installation d'un local technique de communications électroniques (shelter) appartenant au Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique. Il présente le bail de location pour cette fraction de parcelle pour un montant de 200 €/an. Après délibération, le conseil municipal accepte ce contrat de location et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous autres documents afférents à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-22
NOUVEL INDICE
INDEMNITES
FONCTION

3°/ Indemnités de fonction des élus – Nouvel indice

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal

Vu la délibération n° 2014/03/28-05 du 28 mars 2014 fixant ces indemnités,
Vu la circulaire préfectorale du 13/03/2019 modifiant l'indice brut des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,
Vu la demande de la Trésorerie de Dreux Agglomération en date du 25/03/2019 de délibérer pour application du nouvel indice brut,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints comme suit :

- Maire	Taux de 43% de l'indice brut 1027
- Premier Adjoint	Taux de 16,5% de l'indice brut 1027
- Deuxième Adjoint	Taux de 13% de l'indice brut 1027
- Troisième Adjoint	Taux de 13% de l'indice brut 1027
- Quatrième Adjoint	Taux de 13% de l'indice brut 1027
- Cinquième Adjoint	Taux de 13% de l'indice brut 1027
- Conseiller délégué au CCAS	Taux de 13% de l'indice brut 1027

Adopté à l'unanimité.

D.2019/04/05-23

4°/ Reversement aide FIPHFP à l'agent communal

REVERSEMENT
AIDE FIPHFP A
AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une demande d'aide financière FIPHFP auprès de la CNARCL pour un agent communal souffrant d'un handicap, le montant de l'aide sera automatiquement versé à la commune par la CNARCL.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser le reversement de cette aide à l'agent concerné.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité de reverser l'aide perçue par la CNARL à l'agent concerné par le handicap. Adopté à l'unanimité.

TOUR DU TAPIS

Michel LETHUILLIER

↳ Révision du PLU : informe que l'avis d'enquête publique a été publié dans deux journaux (L'Echo Républicain et l'Impartial), sur le panneau lumineux, sur le site de la commune ainsi qu'affiché à différents endroits sur la commune.

↳ Pense que les travaux du Chemin de la Ferme ne pourront pas se faire en 2019 et pourraient être reportés en 2020.

	<p>↳ Site internet : A partir du 1^{er} septembre les formes de communication habituelles ne pouvant pas être modifiées (en vue des élections municipales de 2020), le site de la commune ne pourrait pas être revu avant cette date.</p> <p>↳ Bulletin municipal : Le bulletin 2019 est paru. M. le Maire remercie la Commission Communication qui réalise ce document de grande qualité et unanimement apprécié.</p>
Christian BOUCHER	<p>↳ A constaté lors de la Journée de l'Environnement que la maison du passage à niveau n° 31 est vide et murée. Il signale que sur les deux antennes existantes l'une d'elles devait disparaître. M. le Maire indique que la SNCF sera contactée.</p>
Laurence CHOTARD	<p>↳ Rappelle que le « Troc Plantes » aura lieu le 18 mai. Une réunion pour son organisation est prévue le 2 mai à 18h30.</p>
Bruno LOQUET	<p>↳ Propose que la Commission des Jeunes se réunisse prochainement pour décider de la prochaine activité.</p> <p>↳ Indique que l'AASCC va être réactivée notamment pour l'organisation du Festival du Livre le 6 octobre prochain. Les conseillers municipaux peuvent y adhérer à titre individuel. Monsieur le Maire signale avoir été contacté par Monsieur MURE RAVAUD pour le Festival du Livre et des Mangas. Une subvention du Département a été versée à une association de la commune qui sera reversée à l' AASCC dès qu'elle sera réactivée.</p> <p>↳ Pose la question de la gestion des vannages du Petit Cherisy. M. le Maire répond que c'est de la compétence de l'Agglo de Dreux.</p>
R.J. MOREAU PAGANELLI	<p>↳ Signale être convoqué à une réunion CICSPAD ayant pour objet l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement de la caserne.</p>
Danièle LEGER	<p>↳ Transmet la demande de réaliser un passage piéton en face de la sente, au bas de la rue Charles de Gaulle. M. le Maire précise qu'à cet endroit c'est la zone 30 qui prévaut, les piétons y sont prioritaires.</p> <p>↳ Réitère sa demande de pose de bancs sur la commune et propose d'en mettre un à proximité du Monument aux Morts.</p> <p>↳ Demande où en est le projet de fontaine dans le jardin de curé ?</p>
Ludovic DESHAYES	<p>↳ Demande que les grosses bornes soient remises à l'entrée du stade.</p> <p>↳ Suggère la fermeture des courts de tennis, devenus dangereux de par leur état.</p>
Josée POULAIN	<p>↳ Demande si la maison du passage à niveau va être rasée. Indique qu'elle a été choquée par la pression subie par l'ancienne locataire de la part de la SNCF de quitter les lieux.</p>

↳ Remarque un laisser-aller dans l'entretien des massifs. Monsieur le Maire répond être satisfait du travail fourni par l'équipe actuelle d'espaces verts. Il rappelle que les tâches sont très variées et la commune très étendue.

↳ A remarqué un « dépôt de voitures » sur le chemin rural à Raville. M. le Maire ira voir sur place.

↳ A constaté à plusieurs reprises plusieurs cartons entreposés devant l'épicerie rue des Camélias. M. le Maire a déjà évoqué le sujet avec la commerçante.

↳ Transmet l'inquiétude d'une habitante quant au déboisement de parcelles en face de son domicile à Raville.

Michèle BORNIAMBUC

↳ Signale le panneau « Stop » au carrefour rue de la Libération/rue des Mésanges abîmé. Monsieur le Maire répond qu'il sera remplacé.

↳ Se demande quoi faire en cas d'animal blessé sur la voie publique.

↳ Signale que les espaces verts rue des Mésanges ne sont pas respectés (bacs mis devant chez certains riverains).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 1h00.